

## var SS00065A - Numéro d'identification prestataire de soins (*Soins de santé*)

<b>Synonyme</b>	Numéro INAMI du prestataire de soins	<b>Code</b>	SS00065A								
<b>Description</b>	<p>Numéro d'identification du prestataire de soins qui a effectué la prestation. Il s'agit du numéro d'agrément attribué par l'INAMI au prestataire de soins et dont celui-ci a besoin afin de pouvoir facturer des prestations de soins à l'assurance maladie.</p> <p><i>Codification</i></p> <p>Le numéro d'identification à 8 chiffres est composé comme suit:</p> <p>AA BBBB CC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>AA: code profession du prestataire de soins. Dans le cas des nouvelles catégories professionnelles ou des nouveaux types d'institutions (créés à partir de 2022) ces chiffres sont devenus une partie du numéro d'ordre ci-dessous ; la catégorie ne peut donc plus être dérivée à partir du numéro INAMI.</li> <li>BBBB: numéro d'ordre prestataire</li> <li>CC: numéro de contrôle</li> </ul> <p><i>Remarques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La variable contient le numéro d'identification du prestataire de soins qui est mentionné sur l'attestation de la prestation de soin effectuée. En cas de prestation effectuée par plusieurs prestataires de soins, un seul prestataire, sélectionné aléatoirement, est mentionné dans cette variable.</li> <li>La variable prend la valeur 0 lorsqu'aucun prestataire de soins spécifique ne peut être attribué à la prestation de soins.</li> <li>Les deux premiers chiffres du numéro d'identification comprennent le code profession du prestataire de soins (p.ex. médecin ou kinésithérapeute). Vous trouverez un aperçu des codes profession possibles dans le <a href="#">document de l'INAMI détaillant les instructions relatives à la facturation</a>, aux annexes 16.1 à 16.4. Dans le cas des nouvelles catégories professionnelles créées à partir de 2022 (p.ex. hygiénistes bucco-dentaires), les six chiffres forment un numéro d'ordre sans signification. Par conséquent, la catégorie professionnelle ne peut plus être dérivée du numéro d'identification.</li> <li>Lorsqu'il reçoit son numéro d'identification, le prestataire de soins se voit également attribuer un code qualification de trois chiffres. L'association de ces deux codes est appelée numéro d'identification INAMI. Le code qualification donne davantage d'informations sur les qualifications du prestataire de soins. Les codes qualifications doivent toujours être considérés en combinaison avec le code profession. La variable <a href="#">SS00065B</a> contient le code qualification du prestataire de soins.</li> <li>Exceptionnellement, s'il s'agit d'une maison médicale, le numéro d'agrément de celle-ci doit être mentionné dans cette variable lors de la facturation des codes nomenclature 0102771 ou 0102852.</li> <li>Le numéro d'identification à huit chiffres reste inchangé tout au long de la carrière du prestataire; en revanche, le code qualification peut changer (à plusieurs reprises).</li> </ul>	<b>Format SAS</b>	9. (numeric)								
<b>Variable(s) dérivée(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">PRACTITIONER_CAT-Code profession prestataire de soins</a></li> <li><a href="#">PRACTITIONER_C-Numéro d'identification prestataire de soins</a></li> </ul>	<b>Variable(s) équivalente(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">SS00065B-Qualification prestataire de soins</a></li> <li><a href="#">SS00070A-Numéro d'identification prescripteur</a></li> </ul>								
<b>Disponible</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Database</th> <th>Variantes</th> <th>Premières données</th> <th>Dernières données</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><a href="#">Soins de santé</a></td> <td>ALL</td> <td>2005-10-01</td> <td>2025-09-30</td> </tr> </tbody> </table>	Database	Variantes	Premières données	Dernières données	<a href="#">Soins de santé</a>	ALL	2005-10-01	2025-09-30	<b>Mots clés</b>	<a href="#">Prestataires de soins de santé</a>
Database	Variantes	Premières données	Dernières données								
<a href="#">Soins de santé</a>	ALL	2005-10-01	2025-09-30								
<b>Info demandes de données</b>	Cette variable est toujours livrée sous forme codée, à moins d'obtenir une autorisation spécifique de la part du Comité de sécurité de l'information. Dans l'Échantillon permanent, la variable est codée en tant que <a href="#">PRACTITIONER_C</a> . Pour les livraisons effectuées à partir de la base de données Soins de santé, un codage <i>ad hoc</i> est prévu. Il est impossible de déduire le code profession après recodage. Si l'analyste souhaite disposer du code profession, la variable <a href="#">PRACTITIONER_CAT</a> doit être demandée.										

*Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)*